

RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles

Exemples de données à caractère personnel:

- Un prénom et un nom ;
- Une adresse personnelle ;
- Une adresse e-mail telle que prénom.nom@entreprise.com;
- Un numéro de carte d'identité ;
- Numéros de téléphones, fixes et mobiles,
- Date de naissance,
- Photographie,
- Des données de localisation (par exemple : la fonction de localisation d'un téléphone portable)*.
- Une adresse de protocole internet (IP) ;
- Un cookie*;
- L'identifiant publicitaire de votre téléphone ;
- Des données détenues par un hôpital ou un médecin, qui permettraient d'identifier de manière unique une personne.

Modèle de message d'information tenant compte des obligations du règlement européen

« Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : (*coordonnées du responsable de traitement – et du DPO*)

Pour la finalité suivante :

Les destinataires de ces données sont :

La durée de conservation des données est de

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à :

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».

Information sur un formulaire de collecte de données

Lorsque la collecte d'informations se fait par voie de questionnaire, la loi prévoit l'obligation de mentionner sur celui-ci certaines des prescriptions ci-dessous énoncées

[*Indiquer ici l'identité du responsable du traitement*] Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires – facultatives. (*Préciser*) Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à [*Préciser la finalité*]. Les destinataires des données sont : [*préciser*].

Information préalable des personnes concernées par un projet de diffusion d'informations à caractère personnel sur Internet

Nous envisageons de diffuser prochainement sur notre site Internet : [[http:// www.....](http://www.....)], des informations vous concernant dans le cadre de la mise en œuvre de ... [*détailler les traitements mis en œuvre*]. Ces informations sont les suivantes : ... [*énumérer les données traitées : exemple : nom, prénom, photographie etc.*].

Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus, merci de nous retourner dûment rempli, daté et signé ce document à ... [*indiquer le contact ou service*].

Attention : En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de la réception de cette lettre d'information préalable, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données sur Internet cesse. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, adressez-vous à [*indiquer le contact ou service*]

Je soussigné(e) : M, Mme, Mlle, Prénom : ... refuse à ce jour d'apparaître dans [*énumérer les traitements mis en œuvre*].

Fait à, le Signature

Le consentement dans l'article 4, paragraphe 11, du RGPD

L'article 4, paragraphe 11, du RGPD définit le consentement comme suit : « toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement. »

Autorisation de publication d'une photographie ou d'une vidéo (utilisation de l'image soumise au consentement de l'intéressé)

Je soussigné [*nom et prénom de la personne photographiée / filmée*], autorise par la présente [*nom de l'entité qui diffuse*] à diffuser la (les) photographie(s) / la (les) vidéo(s) suivantes, sur lesquelles je figure : [*identifier précisément la (les) photo(s) ou séquence(s) vidéo : date, contexte de la prise de vue, ...*] en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site internet désigné à l'adresse : <http://> [*saisir l'adresse du site où seront publiées les images*] Valable pour une durée de [*durée souhaitée ou indéterminée*], cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est personnelle et incessible, et ne s'applique qu'au support explicitement mentionné. Fait à, le Signature
<https://www.getlandy.com/formulaire-conforme-rgpd/>

- Recueillir le consentement de la personne
- Conserver la preuve du consentement
- Informer la personne concernée de ses droits
- Sécuriser le transfert des données personnelles
- Recueillir le consentement de la personne

Article 6

Le traitement n'est licite que si la personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.

- Conserver la preuve du consentement

Article 4 Alinea 11

Est considéré comme « *consentement* » de la personne concernée, toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Le consentement est éclairé,

cela oblige à utiliser un langage clair,

facilement compréhensible et sans tournure négative.

- Informer la personne concernée de ses droits

Article 5 Alinea 1 c)

Les données personnelles doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données);

Article 5 Alinea 1 b)

Elles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne sont pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

Enfin, cela entraîne que si vous souhaitez utiliser des données pour autre finalité que celle pour laquelle vous les avez obtenues, **vous devez à nouveau demander le consentement et spécifiquement pour ce nouveau traitement.**

Si ces conditions ne sont pas respectées, le consentement n'est pas valide. S'il est valide, encore faut-il en conserver la preuve.

- Sécuriser le transfert des données personnelles

Article 7 Alinea 1

le responsable du traitement est en mesure de démontrer que la personne concernée a donné son consentement au traitement de données à caractère personnel la concernant.

Vous avez l'obligation de démontrer que la personne a bien donné son consentement pour l'utilisation que vous faites de ses données personnelles. Cela revient à associer à chaque personne enregistrée dans vos bases de données le contenu de son consentement à l'utilisation de ses données personnelles.

Selon [un document de la CNIL](#), « La preuve du consentement nécessite trois éléments : ce à quoi la personne a consenti, le moment où elle a consenti, qui a consenti. »

Si le consentement s'effectue par l'envoi d'un formulaire avec une case cochée, vous devez garder une trace de cet envoi, sa date et le contenu du consentement

Informez la personne de ses droits

Le RGPD exige qu'un certain nombre d'informations soient portées à la connaissance de la personne lorsque ses données à caractère personnel sont demandées.

Selon l'[article 13](#), les informations essentielles que le visiteur devra y retrouver sont notamment :

- l'identité du Responsable de Traitement,
- les coordonnées du Délégué à la Protection des données,
- la finalité des traitements,
- les personnes pouvant y accéder,
- le type de données collectées,
- leur durée de conservation,
- l'existence du droit de demander l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci,
- la procédure pour exercer son droit d'accès, de rectification et d'effacement.

Article 7 Alinea 3

Il est aussi simple de retirer son consentement que de le donner.

- Si le consentement a été donné via un formulaire, la demande de retrait du consentement doit être réalisable aussi simplement via un formulaire.

L'ensemble de vos formulaires en ligne doivent s'afficher sur des landing pages sécurisées en HTTPS.

Quelles sanctions en cas de non-conformité au RGPD ?

Les associations ne sont pas la cible principale de cette nouvelle réglementation, les entreprises sont davantage dans le viseur par exemple, notamment pour toutes les utilisations de données collectées à des fins publicitaires.

Néanmoins, les associations sont elles aussi soumises à la réglementation et **susceptibles d'être contrôlées.**

En cas d'infraction au RGPD, des **sanctions lourdes** jusqu'à 20 millions pourront être appliquées.